

Président

Joël BIANCO

Lycée Louis-le-Grand
123 rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Tél : 01 44 32 82 00
joel.bianco@ac-paris.fr

Vice-Présidente

Mireille BASSO

Lycée Saint-Louis
44 Boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
Tél : 01 53 73 73 00
mireille.basso@ac-paris.fr

Vice-Président

François BECKRICH

Lycée du Parc
1 boulevard Anatole France
69006 LYON
Tél : 04 37 51 15 51
francois.beckrich@ac-lyon.fr

Secrétaire général

Philippe TAMISIER

Lycée Masséna
2 avenue Félix Faure
06000 NICE
Tél : 04 93 62 77 00
philippe.tamisier@ac-nice.fr

Secrétaire générale adjointe

Delphine NIBAUDEAU

Lycée Guez de Balzac
Place Beaulieu
16000 ANGOULEME
Tél : 05 45 22 41 00
delphine.nibaudeau@ac-poitiers.fr

Trésorière

Hélène MARTINEZ

Lycée Alphonse Daudet
3 boulevard Victor Hugo
30900 NÎMES
Tél : 04 66 36 34 34
helene.martinez@ac-montpellier.fr

Trésorier adjoint

André HARBULOT

Lycée Montesquieu
1, rue Montesquieu
72000 LE MANS
Tél : 02 43 76 93 20

Responsables correspondants académiques

Rachel CANDOTTI (Thiers Marseille)

Laurent DONNAT (Frédéric Mistral Avignon)

Communication, événements

Stéphanie MOTTA GARCIA

Lycée Henri IV Paris

Communication sur réseaux sociaux

Julien CORDIER (Berthollet Annecy)

Webmaster

Pascal CHARPENTIER

Proviseur honoraire

BULLETIN N° 97

Mai 2025

Après le congrès de janvier 2025



*Assemblée plénière du 17 janvier 2025 au lycée Henri IV
(Photo APLCPGE)*

APLCPGE

Lycée Louis-le-Grand

123, rue Saint-Jacques

75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre association : www.aplcpge.fr

Sommaire du bulletin n° 97

<i>Éditorial du Président</i>	pages 3-4
<i>Programme du congrès</i>	pages 5-6
<i>Compte rendu de la réunion du 17 janvier à la Sorbonne</i>	pages 7-8
<i>Convention avec la CEPREMAP</i>	pages 9-12
<i>PV de l'AG extraordinaire du 18 janvier</i>	pages 13-14
<i>Nouveaux statuts modifiés</i>	pages 15-17
<i>PV de l'AG ordinaire du 18 janvier</i>	pages 18-23
<i>Représentativité de l'APLCPGE</i>	page 24
<i>Compte rendu de la conférence sur l'intelligence artificielle</i>	pages 25-26
<i>Liste des correspondants académiques</i>	page 27
<i>Interview du président dans News Tank</i>	pages 28-34



EDITORIAL

La note flash du SIES (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, parue au mois de février dernier (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-effectifs-en-classes-preparatoires-aux-grandes-ecoles-la-rentree-2024-2025-98530>) est venue confirmer l'impression que nous avons depuis le début de l'année scolaire et les premières remontées des académies. Après cinq années de baisse continue de 2018 à 2022, le redressement amorcé en 2023 s'est confirmé et même amplifié à la rentrée 2024. Avec 4 500 inscriptions supplémentaires, les classes préparatoires accueillent désormais 86 900 étudiants, chiffre jamais atteint dans toute leur histoire, même lors des années record 2016 et 2017. L'augmentation est générale, mais c'est dans la filière économique et commerciale qu'elle est la plus forte (+ 8,3 %), ce qui ne manque pas de sel si l'on se souvient des discours alarmistes entendus il y a deux ans à peine selon lesquels l'extinction de ces classes était inéluctable. L'enquête rapide réalisée auprès de nos adhérents au lendemain de la confirmation des vœux sur Parcoursup début avril indique que l'embellie devrait se poursuivre. La prudence reste de mise bien sûr et nous attendrons le constat de rentrée pour nous réjouir, mais les premiers signaux sont d'ores et déjà très encourageants. Une nouvelle hausse générale de la demande semble en effet se dessiner sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les classes scientifiques.

Comment expliquer ce regain d'attractivité ? Face à une inflation de l'offre post-bac qui rend le choix de plus en plus difficile et anxiogène, dans un contexte socio-économique incertain, les lycéens et leurs familles optent manifestement pour la sécurité et se tournent vers un mode de formation offrant des garanties en matière d'exigence, d'accompagnement et de débouchés. A l'évidence, ils prêtent aussi une oreille moins attentive qu'on ne le croit aux idées reçues ordinairement véhiculées sur les classes préparatoires. Dans leur rapport 2024 sur le bien-être en France, nos partenaires du CEPREMAP reviennent sur l'enquête que nous avons réalisée en 2023-2024 et concluent par ces mots (page 17) : « Cette enquête nuance significativement l'image traditionnelle des classes préparatoires. Si le stress et la charge de travail restent des éléments structurants, ils s'inscrivent dans un environnement perçu comme enrichissant, collaboratif et globalement protecteur » (<https://www.cepremap.fr/publications/le-bien-etre-en-france-rapport-2024/#abstract>).

Il ne s'agit pas évidemment de présenter les CPGE comme le seul modèle qui vaille, nous savons bien qu'elles ne conviennent pas à tous les profils d'élèves. Mais elles ne méritent pas la réputation qu'on leur fait parfois, par ignorance ou malveillance. Nous devons donc poursuivre nos actions d'information sur le terrain, afin de mieux les faire connaître. Pour vous aider dans vos projets de communication, nous avons récemment signé une convention de partenariat avec la plateforme *Thotis*. Ce média, créé en 2018 par deux anciens préparateurs, produit et diffuse sur les réseaux sociaux des capsules vidéo sur l'orientation et l'enseignement supérieur. Très suivi par la jeune génération, il véhicule un discours positif sur les prépas et pourra, si vous le souhaitez, réaliser un reportage dans votre établissement. Peut-être aurez-vous aussi remarqué que nous avons renforcé la visibilité de l'APLCPGE sur les réseaux sociaux, notamment *Linkedin*.

Nous allons en parallèle continuer de demander au ministère, avec les associations de professeurs, le lancement d'une campagne nationale de promotion des classes préparatoires. Ce n'est en effet qu'avec un soutien officiel d'ampleur que nous pourrions toucher un public plus large et attirer partout des élèves issus de milieux modestes que l'on sait plus prompts à l'autocensure.

Vous trouverez dans les pages de ce bulletin un compte rendu de notre congrès 2025. Notre grand rendez-vous annuel fut une nouvelle fois une belle réussite. S'il fallait retenir quelques moments forts de ces deux journées, je citerais l'accueil en Sorbonne par le recteur de Paris et la visite du palais académique, mais aussi la conférence sur l'IA, qui nous permit de mesurer de façon très concrète les formidables possibilités que nous offre ce nouvel outil, tant sur le plan du pilotage administratif que de la pédagogie. Je n'oublierais pas non plus la signature de notre partenariat avec le CEPREMAP, grâce auquel notre enquête sur le bien-être et la réussite en CPGE va devenir un rendez-vous biannuel. Dès octobre prochain nous lancerons la deuxième édition et vous offrirons comme promis la possibilité de récupérer de façon anonyme les données concernant votre lycée.

Un dernier mot pour conclure. Le nombre d'adhérents de l'APLCPGE augmente à nouveau chaque année, mais au regard du nombre de personnels de direction potentiellement concernés, nous avons encore une belle marge de progression. Alors, si vous êtes convaincus de l'utilité d'une association comme la nôtre et satisfaits de ce que nous proposons, n'hésitez pas à le faire savoir autour de vous et à inviter les collègues à nous rejoindre !

Merci d'avance et au plaisir de nos prochains échanges.

Joël Bianco, président

Programme du congrès des 17 et 18 janvier 2025

Vendredi 17 janvier 2025

Matin : au lycée Henri IV, 23 rue Clovis, Paris 5^{ème}



9h30 : accueil café

10h00 : ouverture du congrès

10h30 : Echange de pratiques en ateliers :

- L'actualité des CPGE dans les académies
- Réflexion sur les besoins des adhérents en matière de ressources à mettre à disposition sur notre site
- Echanges de pratiques concrètes (heures de khôlles, ORS des professeurs, organisation des concours...) pour la gestion d'un lycée à CPGE.

12h30-13h30 : buffet

A partir de 10h : vote pour le renouvellement du conseil d'administration

Après-midi : Sorbonne

13h45-16h30 : réunion plénière (Amphithéâtre Louis Liard)

Accueil par Monsieur Bernard Beignier, recteur de l'académie de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités de Paris et Île-de-France

- Restitutions des ateliers du matin
- Résultats de la deuxième vague de l'enquête sur le bien-être et la réussite des étudiants de CPGE (mai 2024)
- Questions d'actualité
- Signature de la convention avec le CEPREMAP

17h00-18h30 : visite patrimoniale guidée de la Sorbonne (Palais académique, chapelle et bibliothèques)

A partir de 19h00 : buffet d'înatore en Sorbonne (Salle des Autorités)

Jusqu'à 16h00 : vote pour le renouvellement du conseil d'administration

Samedi 18 janvier 2025

Au lycée Louis le Grand, 123 rue Saint-Jacques, Paris 5^{ème}



8h30 : accueil café

Dépouillement du vote du renouvellement du conseil d'administration

9h00 : Assemblée générale extraordinaire (modification des statuts)

9h30 : Assemblée générale statutaire

10h30 : pause-café

11h : conférence-débat

« L'Intelligence Artificielle en classes préparatoires : enjeux pédagogiques et éducatifs, enjeux de pilotage » avec :

- **Jean-Marc Moullet**, Inspecteur général de l'éducation nationale du sport et de la recherche, doyen du groupe STVST (Sciences et Technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre)
- **Adeline André**, IA-IPR, docteure en sciences de l'évolution et titulaire d'un DU de neuro-éducation

12h30 : buffet

Pour les membres élus au Conseil d'administration 2025-2027 :

14h00 : Réunion du Conseil d'administration - élection du bureau

15h00 : fin du congrès

Vendredi 17 janvier 2025

*Réunion plénière de l'après-midi en Sorbonne
(amphithéâtre Liard)*



Monsieur le Recteur Beignier de l'Académie de Paris reçoit les congressistes de l'APLCPGE à l'Amphi Liard de la Sorbonne

Début à 14h06 en présence de tous les congressistes et de M. Bernard Beignier, recteur de l'académie de Paris et de la région académique d'Île-de-France.

Joël Bianco, président de l'APLCPGE, adresse ses remerciements au recteur pour son accueil et sa présence. Il souligne l'importance du bien-être des étudiants et la nécessité d'adapter le modèle des CPGE aux évolutions actuelles, notamment concernant les conventions avec les universités.

Face à l'augmentation du nombre d'étudiants. Il évoque la nécessité d'une meilleure coordination avec les universités, notamment pour les élèves issus des CPGE, et insiste sur l'importance du bien-être des élèves. Il mentionne également la nécessité d'innover et d'adapter le modèle aux besoins de la jeunesse actuelle.

Le Recteur quitte la séance et donne rendez-vous aux congressistes pour le cocktail qui sera servi le soir dans la Salle des Autorités.

Restitution des ateliers du matin

- **Atelier « Échange de pratiques » (Hélène Martinez et André Harbulot) :** Discussion sur les différences de pratiques entre académies concernant les dotations horaires globales (DGH), les outils de gestion, les obligations de service des professeurs (ORS), les remplacements, la gestion des concours, le recrutement des surveillants et des AESH, et la question des quotas d'élèves. Proposition de créer une FAQ sur le site web de l'association.
- **Atelier « Points d'actualité » (Helena Martinez et François Beckrich) :** Discussion sur le test Tescia et la position de l'APLCPGE à son égard. Autres points abordés : les conventions avec les universités, la discrimination positive, les langues rares, la sécurisation des parcours, les stages en entreprise. Proposition d'un sondage auprès des adhérents pour recueillir leur avis sur les conventions.
- **Atelier Site internet (Pascal Charpentier et Philippe Tamisier) :** Discussion sur l'amélioration du site internet de l'association, notamment la réorganisation des rubriques « Publications » et « Ressources », la suppression du forum, le renforcement du rôle des correspondants académiques et la création d'une base de données interne.

Décisions et actions à entreprendre

- Créer une FAQ sur le site web regroupant les questions et les documents officiels concernant les CPGE.
- Alimenter une « boîte à outils » sur le site web avec des outils pratiques pour les enseignants de CPGE (calcul d'heures de colle, etc.).
- Mettre à jour l'annuaire des chefs d'établissement sur le site web et le réserver aux adhérents.
- Ajouter un accès au parcours magistère de l'IH2R sur le site web.
- Supprimer le forum du site web.
- Relancer une enquête auprès des correspondants académiques.

Restitution de l'enquête sur le bien-être en classe préparatoire

Claudia Senik, directrice du CEPREMAP, présente les résultats de la seconde vague de l'enquête. Après la présentation, un échange a lieu avec l'assistance.

Signature d'une convention de partenariat

Claudia Senik et Joël Bianco signent une convention de partenariat qui permettra à l'APLCPGE d'organiser à l'avenir une enquête sur le bien-être et la réussite en CPGE tous les deux ans.

La séance est levée à 16h30.

Le président rappelle que la visite du palais académique et de la chapelle est prévue à 17 heures et le cocktail à 19 heures.

Convention de partenariat entre le Cepremap et l'APLCPGE régissant la mise à disposition et l'analyse de données relatives au Baromètre CPGE.

En quelques mots : L'APLCPGE met à disposition de l'OBE (Observatoire du Bien-être) les données collectées par l'APLCPGE dans le cadre de Baromètre CPGE. L'OBE s'engage en contrepartie à produire une analyse des résultats. Chaque partie publie ses résultats et analyses sous sa responsabilité. Elle conserve la pleine propriété intellectuelle des résultats qu'elle publie seule, et partage la propriété des résultats publiés conjointement.

La présente convention est établie entre :

L'APLCPGE, Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles de l'enseignement public, association de loi 1901, dont le siège social est situé au Lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques 75005 PARIS et représentée par Monsieur Joël BIANCO, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes

et

Le CEPREMAP, Association du nom de Centre pour la recherche économique et ses applications, créée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, localisée au 48 boulevard Jourdan, 75014, Paris, ci-après désignée par le terme « Le CEPREMAP ».

Représentée par sa directrice par interim, Mme Claudia Senik, agissant tant pour son compte que pour celui de l'Observatoire du bien-être, représenté par son directeur exécutif M. Mathieu Perona, ci-après désigné par le terme « l'OBE » et dûment habilité à l'effet des présentes.

L'APLCPGE et le CEPREMAP sont ci-après désignés collectivement par « les parties ».

Préambule

En tenant compte des articles suivants :

Vu [le règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données](#), connu sous le nom de Règlement général sur la protection des données (ci-après le « RGPD ») ;

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu [la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#) ;

Vu [l'article 226-13 du code pénal](#) ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise en place d'une enquête biannuelle relative au bien-être et à la réussite des étudiants de CPGE. Cette convention décrit les modalités encadrant les opérations relatives au partage des données collectées, visant à leur analyse à des fins de recherche, afin d'informer sur l'action de l'APLCPGE ou toute autre forme de valorisation.

Article 2 : Respect du secret statistique

Les dispositions concernant la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux deux parties.

Les études et travaux d'analyse sont réalisés conformément à ces dispositions. À ce titre, les résultats de la recherche ne doivent pas permettre l'identification directe ou indirecte de personnes physiques ou morales. Il appartient à chacune des parties de veiller à ce que les personnes ayant accès aux données disposent du niveau de formation adéquat pour le respect de ces obligations.

Article 3 : Public concerné et périodicité de l'enquête

L'enquête, sous couvert de l'APLCPGE, sera proposée à tous les étudiants de 2nde année courant octobre et à tous les étudiants de 1^{ère} année courant mars de la même année scolaire. Cette enquête aura lieu une année sur 2, tous les lycées publics à CPGE seront associés à sa diffusion et invités à en assurer une publicité interne. L'APLCPGE aura la responsabilité de la diffusion nationale de cette enquête et de promouvoir l'adhésion du plus grand nombre d'établissements à celle-ci.

Article 4 : Elaboration de l'enquête

L'élaboration de l'enquête, son cadre, ses objectifs et les modalités de sa restitution se feront conjointement entre les 2 partenaires l'année scolaire précédant l'année de diffusion.

Article 5 : Engagement des parties

Pour le CEPREMAP

Pour les travaux publiés en propre, le CEPREMAP détermine les finalités et les moyens du traitement, le CEPREMAP est alors considéré comme « responsable du traitement », conformément aux critères posés par [l'article 4, paragraphe 7, du RGPD](#) et par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour les travaux publiés en commun, les deux parties déterminent les moyens du traitement, et sont considérées comme responsables des traitements pour leurs travaux respectifs.

Chaque partie élabore et tient à jour un plan de gestion des données conforme aux exigences du RGPD.

Le CEPREMAP s'engage à publier au moins une note d'analyse des données, sous sa propre marque ou sous le mode de la cosignature avec l'APLCPGE. Il s'engage à participer aux événements de restitution des résultats auprès de l'APLCPGE et de ses partenaires selon des modalités décidées conjointement.

Pour l'APLCPGE

L'APLCPGE met à la disposition du CEPREMAP les données collectées sous un format décidé conjointement, ainsi que les informations en sa possession qui sont nécessaires pour mener à bien la réalisation des études et des travaux de recherche du projet.

Pour les deux parties

Les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement et dans les meilleurs délais des difficultés rencontrés ainsi que des changements d'organisation ou de planning susceptibles d'affecter la réalisation des travaux communs prévus au cours du projet.

Article 6 : Anonymat et codification

Cette enquête sera anonyme. Cependant, au moyen d'une codification adéquate, le chef d'établissement du lycée concerné pourra avoir accès s'il le souhaite aux résultats propres chiffrés de son établissement dans le respect de l'anonymat des réponses des étudiants garanti par le CEPREMAP et les termes de cette convention.

Article 7 : Restitution des résultats et communication

Les résultats nationaux de l'enquête seront donnés à l'APLCPGE sous forme chiffrée et au moyen d'une note d'analyse établie par le CEPREMAP. La première communication des résultats des enquêtes sera faite à l'APLCPGE. Le responsable de l'APLCPGE et la personne qui dirige le CEPREMAP conviendront ensemble des modalités et temporalités des diffusions des résultats des enquêtes.

L'APLCPGE pourra utiliser les résultats de cette enquête à des fins de publicité et de communication sous réserve de citer le partenaire. Il en va de même si le CEPREMAP utilise cette enquête dans ses publications.

Le CEPREMAP comme l'APLCPGE s'engagent à apposer le logo du partenaire sur tous les documents matériels et immatériels relatifs au projet.

Article 8 : Propriété des droits

Propriété des données

Les données mises à disposition restent la propriété de l'APLCPGE. Le CEPREMAP s'engage à ne pas les diffuser à des tiers sans autorisation préalable de l'APLCPGE.

Propriété des résultats et analyses

Les résultats et analyses sont la propriété de la partie réalisant les travaux, et peuvent être publiés sans autorisation préalable de l'autre partie. Une étape de consultation est toutefois recommandée.

Toute publication par une des parties doit mentionner la contribution de l'autre partie au projet d'ensemble selon des modalités adaptées au type de publication.

Article 9 : Volet financier

D'un commun accord, il est convenu que ce partenariat n'engendre aucune contribution financière de l'une ou l'autre partie.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de sa date de signature. Elle pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Elle sera prorogée par tacite reconduction à l'issue des 2 ans. Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, une des parties ou les 2 d'un commun accord, souhaitent y mettre un terme, la convention deviendra caduque. Un écrit devra valider cette caducité.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

Article 7 : Litige

La présente Convention et ses éventuels avenants sont régis pour tout ce qui les concerne par le droit français.

Les parties s'efforceront de trouver un règlement amiable aux éventuels litiges susceptibles d'intervenir à l'occasion de l'exécution de la présente Convention ou de ses avenants.

Néanmoins, à défaut de règlement amiable, tous les litiges auxquels la présente Convention ou n'importe lequel de ses avenants pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal compétent.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le 17 janvier 2025.

Pour le CEPREMAP, la directrice, Claudia SENIK	Pour l'APLCPGE, le président Joël BIANCO
---	---

18 janvier 2025

Lycée Louis-Le-Grand - Paris

Nombre de présents : 52

Ordre du jour :

1. Modification des statuts de l'APLCPGE

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire : 9h00

Ouverture de l'assemblée générale par M. Joël Bianco, président en exercice de l'APLCPGE

M. Bianco indique que le bureau de l'APLCPGE propose à l'assemblée générale extraordinaire certaines modifications des statuts de l'association présentées par M. Tamisier, secrétaire général de l'APLCPGE.

M. Tamisier présente les modifications proposées :

- **Article 3.2 :**
 - **Modification proposée :** « *L'adhésion à l'association couvre une période d'une année scolaire du 1^{er} septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1. La campagne d'adhésion pour une année scolaire N débute au premier juin de l'année scolaire N-1.* »
 - Cet article permet de mettre des dates de début et de fin des campagnes d'adhésions
- **Article 4 :**
 - **Modification proposée :** « *Le conseil d'administration se réunit **au moins deux fois par an.*** »
 - Les statuts initiaux précisait que le CA devait se réunir une fois par an. Il s'avère que cette périodicité n'est pas suffisante pour les travaux à réaliser, et que le rythme de 2 fois par ans (automne et printemps) est plus efficace (avec des CA réalisés en province).
- **Article 4 :**
 - **Modification proposée :**
 - « *Seuls les membres à jour de leur cotisation pour l'année en cours peuvent être candidats.* »
 - « *Durant les deux années de leur mandat, les membres du conseil d'administration doivent être à jour de leur cotisation pour participer aux réunions.* »

- « Ne peut être à nouveau candidat un membre qui aurait été élu à un mandat lors de la précédente assemblée générale électorale et n'aurait pas été adhérent durant la totalité des deux années de son mandat. »
 - Ces points sont proposés en ajouts des statuts actuels. Ils permettent de préciser les conditions d'éligibilité des candidatures au conseil d'administration.
- **Article 7 :**
 - **Modification proposée :** « En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président **ou, à défaut, par un membre du bureau désigné par ses pairs.** »
 - Ce point permet d'avoir la possibilité de remplacer le président même en cas d'absences de vice-président.
- **Article 8.4 :**
 - **Modification proposée :** « Un règlement intérieur **pourra être** adopté en assemblée générale. »
 - Il était indiqué dans l'article 8.4 qu'un règlement intérieur sera adopté en AG. Il n'y a pas eu de règlement intérieur proposé. Sachant que les associations n'ont pas l'obligation de mettre en place un règlement intérieur, il est proposé de remplacer « sera » par « pourra », ce qui permettra par la suite de proposer un règlement intérieur sans que cela soit une obligation.

Cette présentation des modifications proposées étant faite, M. Bianco propose aux participants de s'exprimer sur ces points s'ils le souhaitent.

N'ayant pas de demande d'explication ou d'échange, M. Bianco propose aux membres de l'assemblée générale extraordinaire de voter pour ou contre ces modifications des statuts.

Vote :

Les membres présents à l'assemblée générale extraordinaire votent pour ces modifications des statuts à l'unanimité.

Fait à Paris

Le 18 janvier 2025

Le secrétaire général

P. Tamisier

Fait à Paris

Le 18 janvier 2025

Le président

J. Bianco

STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au lycée Claude Bernard à Paris le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996, du 24 janvier 1998, du 16 janvier 1999, du 13 janvier 2007, du 2 février 2013 et du 18 janvier 2025 au lycée Louis-le-Grand.

Article 1 - TITRE ET LEGALITE

1.1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

1.2 - Son siège social est fixé au lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques 75005 Paris.

Article 2 - OBJET

L'association a pour objet :

2.1 - d'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

2.2 - d'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

2.3 - de servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

2.4 - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit et toute intervention personnelle concernant ses membres.

Article 3 : MEMBRES

3.1 - L'association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs-adjoints en activité des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs-adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité, et en qualité de membres associés, des proviseurs et proviseurs-adjoints qui, par suite de mutation, ne possèdent plus de classe préparatoire dans leur établissement.

L'association accueille également les chefs d'établissement des lycées étrangers comportant des classes préparatoires aux grandes écoles.

Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

3.2 – L'adhésion à l'association couvre une période d'une année scolaire du 1^{er} septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1. La campagne d'adhésion pour une année scolaire N débute au premier juin de l'année scolaire N-1.

3.3 - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation

Article 4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trente membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de deux ans au cours de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Modalités d'élection :

Un appel à candidature est envoyé à tous les membres de l'association dans un délai de deux mois précédant l'AG. Les candidatures sont relevées par le secrétaire général qui en dresse une liste. Cette liste est proposée au vote des membres de l'association pour choix des trente membres, par correspondance ou sur place le jour de l'assemblée générale. Le bulletin de vote doit comporter trente noms au maximum, les autres ayant été rayés par les électeurs.

Il importe de préciser aux électeurs qu'il est souhaitable d'élire des représentants de toute la France, des proviseurs et des proviseurs-adjoints. Il est souhaitable également de veiller à la parité, autant que faire se peut. Enfin, il faut prendre garde d'élire des représentants de petites structures comme des plus grosses.

Seuls les membres à jour de leur cotisation pour l'année en cours peuvent être candidats.

Durant les deux années de leur mandat, les membres du conseil d'administration doivent être à jour de leur cotisation pour participer aux réunions.

Ne peut être à nouveau candidat un membre qui aurait été élu à un mandat lors de la précédente assemblée générale électorale et n'aurait pas été adhérent durant la totalité des deux années de son mandat.

Article 5 - BUREAU

5.1 - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure du possible) et désigne en son sein un président, deux vice-présidents, un secrétaire un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint. Les fonctions de président et de vice-président sont occupées par au moins un membre en poste hors d'Île de France.

5.2 - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple. En cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

6.1 - L'association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

6.2 - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

Article 7 - PRESIDENT

Le président en exercice a qualité pour représenter l'association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer en cas de besoin à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par un membre du bureau désigné par ses pairs.

Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION

8.1 - Le conseil d'administration procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

8.2 - Toute modification des présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

8.3 - La dissolution de l'association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

8.4 - Un règlement intérieur pourra être adopté en assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Date : 18 janvier 2025

Heure de début : 9h30

Heure de fin : 11H00

Lieu : Lycée Louis-Le-Grand

Nombre de participants adhérents : 57

Ordre du jour

1. Rapport moral du président – année 2024
2. Rapport financier et certification des comptes
3. Fixation du montant de l'adhésion
4. Résultats de l'élection du conseil d'administration 2025 - 2027
5. Questions diverses :
 1. Le test Tescia
6. Suivi des Décisions

1. Rapport moral du président – année 2024

Le rapport moral 2024 est présenté par le président de l'APLCPGE, M. Joël Bianco

1.1. Participation à des groupes de travail et séminaires

- Réunions de la commission « Accès aux grandes écoles » de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ;
- Réunions du comité de pilotage ministériel sur le calendrier des concours 2024, année olympique ;
- Réunions du comité de pilotage national Parcoursup.

- Audition au Sénat dans le cadre d'une mission sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur (29 avril 2024) ;
- Comité de concertation et de suivi des CPGE (14 mai 2024) ;

- Participation à un séminaire organisé par Centrale-Supélec sur la féminisation des sciences de l'ingénieur, des mathématiques et de la physique (10 juillet 2024) ;
- Audience au Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche le 21 novembre 2024. Nous avons été reçus à cette occasion par le directeur de cabinet et un conseiller du ministre. L'objectif était de présenter notre association, mais aussi d'alerter sur les difficultés croissantes rencontrées dans la mise en œuvre des conventions avec les universités et d'insister sur la nécessité d'un pilotage national du dossier ;
- Audition dans le cadre d'une mission confiée par le Premier ministre à l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche et à l'Inspection Générale des Finances sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'apprentissage des mathématiques et l'accès aux carrières scientifiques (22 novembre 2024).

1.2. Interventions

- Intervention, comme en 2023, auprès des directions de certains concours (ENS Lyon, ENS Saclay, HEC) au moment des oraux pour demander la modification des convocations aux oraux de certains candidats (faute de concertation entre les écoles, plusieurs étudiants se sont vu convoqués à des endroits très éloignés sans disposer de suffisamment de temps pour se déplacer, voire convoqués à deux endroits différents au même moment) ;
- Interventions, comme en 2023, auprès des universités concernées à la suite de nombreux problèmes constatés dans la mise en œuvre des conventions (refus de validation et d'admission d'étudiants en L2 et en L3).

1.3. Enquête sur le bien-être et la réussite en CPGE

- Présentation des résultats de la première vague de l'enquête (étudiants de seconde année) à l'occasion de notre congrès 2024. Nombreux et très bons échos dans la presse nationale ;
- Mars-avril 2024 : diffusion à tous les lycées publics à CPGE de la seconde vague de notre enquête, à l'intention cette fois des étudiants de première année ;
- 25 septembre 2024 : organisation conjointement avec le CEPREMAP d'un webinaire pour présenter les résultats de l'enquête aux personnels de directions, qu'ils soient ou non adhérents.

1.4. Instances

- Comme en 2023, nous avons tenu nos deux conseils d'administration hors de l'Île-de-France, le premier le 27 mai au lycée Thiers de Marseille, le second le 14 octobre au lycée Faidherbe de Lille ;
- Notre bureau s'est réuni huit fois : le 11 janvier, le 8 février, le 12 mars, le 3 avril, le 3 juillet, le 11 septembre, le 7 novembre et le 5 décembre.

1.5. Publications

- Nous avons mis au point une nouvelle formule de notre A4 donnant davantage la parole aux collègues dans les académies. Deux numéros sont parus, le 85 en mai et le 86 en octobre
- Deux bulletins ont été publiés : n°95 en juin et n°96 en décembre.

1.6. Fonctionnement interne

- Poursuite de la mise à jour et de la réorganisation de notre site Internet ;
- Nous avons également poursuivi l'effort d'animation dans les académies grâce à nos correspondants académiques, mais il reste du travail car nous sommes encore trop peu implantés dans certaines régions ;
- Nous avons fait de notre mieux tout au long de l'année pour diffuser rapidement à nos adhérents les informations qui nous étaient communiquées par l'institution ou nos partenaires. Nous avons également eu à cœur de répondre aussi vite et clairement que possible aux différentes demandes qui nous parvenaient, qu'il s'agisse de renseigner les collègues ou de les soutenir dans leurs démarches ;
- Nos effectifs qui avaient nettement baissé après la crise sanitaire, semblent repartir à la hausse, avec une proportion importante de nouveaux adhérents, ce qui est très encourageant.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport d'activité sans remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration et tout particulièrement les collègues du bureau. J'ai eu un grand plaisir à travailler avec eux au cours de ces deux années de mandat et j'ai beaucoup apprécié leur souci d'efficacité, leur simplicité et leur bonne humeur.

Le rapport moral est soumis au vote.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier et certification des comptes

Le rapport financier a présenté une situation financière saine, avec une augmentation significative du nombre d'adhérents (138 contre 106 l'année précédente à la même date), dont un tiers de nouvelles adhésions. Les comptes ont été rapatriés sur une seule banque (Crédit mutuel), simplifiant la gestion. Les disponibilités au 31 décembre 2024 s'élevaient à environ 40 000 euros. Les commissaires aux comptes ont certifié la véracité du compte financier après avoir vérifié les différents éléments.

Le rapport financier 2024 présenté par Mme Hélène Martinez, trésorière, et certifié par Mme Tauss et M. Cordier, commissaires aux comptes, est en annexe n°1 de ce document.

Le rapport financier est soumis au vote.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

3. Fixation du montant de l'adhésion

Compte tenu de la situation financière saine de l'association, il a été proposé de maintenir le tarif d'adhésion à 45 euros pour l'année 2025-2026.

Vote sur le maintien du tarif d'adhésion à 45€ pour l'année 2025-2026.

Le maintien du tarif d'adhésion à 45€ est approuvé à l'unanimité.

4. Résultats de l'élection du conseil d'administration 2025 - 2027

27 candidats se sont déclarés pour faire partie du conseil d'administration 2025 – 2027 de l'APLCPGE.

Le nombre de poste à pourvoir est fixé à 30 par les statuts de l'PALCPGE.

Les élections se sont déroulées le vendredi 17 janvier 2025.

Le nombre d'électeurs est de 138.

Le nombre de votants est de 76.

Le nombre de bulletins nuls ou blancs est de 0.

Le nombre de suffrage exprimés est de 76.

Après dépouillement des bulletins, les candidats suivants sont élus au conseil d'administration 2025 – 2027 de l'APLCPGE :

Civilité	Nom Prénom	Fonction	Etablissement	Ville	Académie
M.	ALLIES DE GAVINI Eric	Proviseur	Lycée Lakanal	Sceaux	Versailles
M.	ARRU Stéphane	Proviseur	Lycée Raoul Follereau	Belfort	Besançon
M.	BAQUIAST Paul	Proviseur	Lycée Michelet	Versailles	Versailles
Mme	BASSO Mireille	Proviseure	Lycée Saint-Louis	Paris	Paris
M.	BECKRICH François	Proviseur	Lycée du Parc	Lyon	Lyon
M.	BIANCO Joel	Proviseur	Lycée Louis-Le-Grand	Paris	Paris
M.	BLARDAT Stéphane	Proviseur	Lycée Descartes	Tours	Orléans - Tours
M.	BROYER Jean	Proviseur	Lycée Victor Hugo	Besançon	Besançon
Mme	CANDOTTI Rachel	Proviseure	Lycée Thiers	Marseille	Aix-Marseille
M.	CARBAJO Pierre	Proviseur	Lycée Pasteur	Neuilly	Versailles
M.	CHARPENTIER Pascal	Proviseur honoraire			
M.	CORDIER Julien	Proviseur Adjoint	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble
M.	D'ANGELO Maurice	Proviseur	Lycée Pierre de Fermat	Toulouse	Toulouse
M.	DELAMARE Patrice	Proviseur	Lycée Pierre Corneille	Rouen	Normandie
Mme	DEMARGER Sandrine	Proviseure	Lycée Camille Vernet	Valence	Grenoble
M.	DONNAT Laurent	Proviseur	Lycée Frédéric Mistral	Avignon	Aix-Marseille
M.	GUILBAUT Didier	Proviseur	Lycée Camille Julian	Bordeaux	Bordeaux
M.	HARBULOT André	Proviseur	Lycée Montesquieu	Le Mans	Nantes
M.	LABORDE Christophe	Proviseur	Lycée Victor Duruy	Paris	Paris
Mme	MARTINEZ Hélène	Proviseure Adjoint	Lycée Daudet	Nîmes	Montpellier
Mme	MOTTA-GARCIA Stéphanie	Proviseure	Lycée Henri IV	Paris	Paris
M.	MOUTONET Thomas	Proviseur Adjoint	Lycée Albert Schweitzer	Le Raincy	Creteil
Mme	NIBAUDEAU Delphine	Proviseure	Lycée Guez de Balzac	Angoulême	Poitiers
Mme	RAGUET Adeline	Proviseure	Lycée Paul Valéry	Paris	Paris
Mme	REDINI Véronique	Proviseure	Lycée Jean-Baptiste Say	Paris	Paris
M.	TAMISIER Philippe	Proviseur	Lycée Masséna	Nice	Nice
M.	ZATAR Karim	Proviseur	Lycée Français de Valence	Valencia (Espagne)	AEFE

Suite à la réunion du nouveau conseil d'administration, les membres du bureau 2025 – 2027 de l'APLCPGE sont les suivants :

Fonction	Civilité	Nom
Président	M.	BIANCO Joel
Vice-présidente	Mme	BASSO Mireille
Vice-président	M.	BECKRICH François
Secrétaire général	M.	TAMISIER Philippe
Secrétaire générale adjointe	Mme	NIBAUDEAU Delphine
Trésorière	Mme	MARTINEZ Hélène
Trésorier adjoint	M.	HARBULOT André
Webmaster	M.	CHARPENTIER Pascal
Responsable correspondants académiques	Mme	CANDOTTI Rachel
Responsable correspondants académiques	M.	DONNAT Laurent
Communication sur réseaux sociaux	M.	CORDIER Julien
Communication, événements	Mme	MOTTA-GARCIA Stéphanie

5. Questions diverses :

Le test Tescia

M. Bianco, président de l'APLCPGE, a été sollicité par le responsable de l'association AORES pour une rencontre au sujet de la position de l'APLCPGE vis-à-vis du test TESCIA.

Une discussion approfondie a eu lieu concernant le test Tescia, un test d'évaluation en mathématiques développé par une structure associative (AORES) et d'accès payant.

Plusieurs points de vue ont été exprimés, certains exprimant des réserves, voire une opposition au test, soulignant notamment le risque de créer un concours parallèle à ceux de l'Education nationale, remettant en question la valeur certificative de cette dernière et créant des inégalités d'accès pour les élèves de petits lycées. D'autres ont plaidé pour une position neutre, soulignant l'importance de ne pas prendre position publiquement et de ne pas ignorer le test, qui est déjà utilisé par certains établissements. Il a été question de l'impact sur les élèves et la nécessité de les informer clairement sur l'absence de caractère obligatoire du test pour l'admission en prépa.

Deux points ont été soumis au vote de l'assemblée générale :

Vote 1 : l'assemblée générale souhaite-t-elle une évolution de la position de l'APLCPGE vis-à-vis du test Tescia exprimée dans un courrier en date de 2023 ?

Résultat du vote : la majorité des votants souhaite que la position de l'association concernant le test Tescia reste inchangée. Aucune modification ne sera apportée sur le site Internet public

Vote 2 : l'assemblée générale de l'APLCPGE souhaite-t-elle que son président, M. Joël Bianco, rencontre le responsable de l'association Tescia ?

Résultat du vote : la majorité des votants ne souhaite pas que le président de l'APLCPGE, M. Joël Bianco, rencontre le responsable de l'association Tescia.

Fin de l'assemblée générale 2025 à 11h00

Paris, le 18 janvier 2025
Le président de l'APLCPGE

M. Joël Bianco

Paris, le 18 janvier 2025
Le secrétaire général de l'APLCPGE

M. Philippe Tamisier

Représentativité de l'APLCPGE

Les chiffres donnés ici se rapportent au nombre d'adhérents APLCPGE de l'année 2024-2025, soit 133 adhérents actifs après le congrès (plus 5 retraités)

Les établissements CPGE publics ont été classés en 3 catégories :

- C1 : établissements avec au plus 5 divisions CPGE
- C2 : établissements comprenant entre 6 et 14 divisions CPGE
- C3 : établissements avec plus de 15 divisions CPGE

Taux de représentativité «établissements»

Nombre établissements	C1	C2	C3	C1+C2+C3
Tous	275	79	34	388
avec adhérent(s) APLCPGE	56	34	24	114
en % dans la catégorie	20,36%	43,4%	70,58%	29,38%
Rappel 2022-2023	15,35%	38,46%	78,8%	25,66%

L'APLCPGE est présente dans 29,38% (presque 30%) du total des lycées publics à CPGE, très fortement dans les lycées C3, faiblement dans les lycées C1, mais dans une proportion moyenne dans les lycées C2. **A noter que la représentation de l'APLCPGE dans les lycées C1 et C2 augmente sensiblement, ce qui n'a pas toujours été une réalité, mais qui est resté constamment un objectif de l'association.** En revanche, la représentativité dans les lycées à plus de 15 prépas diminue légèrement, mais reste importante.

Taux de représentativité «divisions»

Nombre divisions	C1	C2	C3	C1+C2+C3
Toutes	653,5	663	719,5	2036
avec adhérent(s) APLCPGE	159,5	292,5	500,5	952,5
en % dans la catégorie	24,41%	44,12%	69,56%	46,75%
Rappel 2022-2023	16,85%	37,35%	80,43%	45,63%

Les chiffres correspondent naturellement à ceux du tableau précédent. A noter la « représentativité » de l'APLCPGE en nombre de divisions (46,75% du total national des CPGE des lycées publics).

En conclusion, il est à noter que comme toujours, la représentativité de l'APLCPGE est forte (70,58%) dans les « gros » lycées à prépa (plus de 15 divisions), moyenne (43,4%) dans les lycées « intermédiaires », et de 20,36% dans les lycées avec moins de 5 divisions CPGE. **L'association a cependant progressé dans son implantation dans les lycées C1 et C2**

mars 2025

Jean-François Guipont

Proviseur honoraire

Responsable du bulletin et de l'annuaire

L'Intelligence Artificielle en Classes Préparatoires
Enjeux pédagogiques et éducatifs, enjeux de pilotage



Conférence du 18 janvier 2025 dans le cadre du congrès annuel de l'APLCPGE
Lieu : lycée Louis-le-Grand
Début : 11h00
Fin : 12h45

Intervenants :

- Adeline André (Inspectrice pédagogique régionale de SVT, académie de Paris)
- Jean-Marc Moullet (Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche)
- Mireille Basso (proviseure du lycée Saint-Louis, Paris)

Introduction et Contexte

Cette conférence, organisée pour les proviseurs de lycées à classes préparatoires, vise à explorer l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur les pratiques éducatives et pédagogiques en CPGE. L'objectif est de comprendre les opportunités offertes par l'IA, d'évaluer les risques potentiels et de réfléchir à une intégration raisonnée de ces outils dans l'enseignement. La conférence met l'accent sur les enjeux pédagogiques, éducatifs et de pilotage liés à l'utilisation de l'IA en CPGE.

Qu'est-ce que l'IA ? Exemples d'usages et limites

La conférence commence par une définition de l'IA, décrite comme un ensemble de techniques informatiques simulant des fonctions cognitives humaines. Différents types d'IA sont présentés, notamment les IA non-génératives (ex: PlantNet pour l'identification de végétaux) et les IA génératives (ex: ChatGPT). L'orateur souligne l'importance de la robustesse des bases de données pour éviter les "hallucinations" et insiste sur la nécessité d'un esprit critique face aux résultats fournis par les IA. "Tout problème pour lequel aucune solution algorithmique n'est connue relève a priori de l'intelligence artificielle" (Manuel de 1987 cité par l'orateur). L'exemple de la recette de gelée de chèvrefeuille illustre le danger d'une utilisation non critique de l'IA générative, qui peut fournir des informations erronées ou dangereuses. Le règlement européen sur l'IA est mentionné, classant les systèmes d'IA selon leur niveau de risque.

Neurosciences et Apprentissage : L'IA au service de la métacognition

Cette section explore comment l'IA peut accompagner les apprentissages en s'appuyant sur les neurosciences. L'apprentissage efficace repose sur la compréhension, la mémorisation et l'automatisation. L'IA générative peut être un outil puissant pour la métacognition et l'autorégulation, en particulier pour fournir des feedbacks immédiats et aider les élèves à développer des stratégies d'apprentissage efficaces. Une étude sur l'apprentissage de la neurologie montre que les stratégies de haut niveau et de régulation sont corrélées à la réussite, contrairement aux stratégies de bas niveau (ex: relire son cours). L'IA peut aider les élèves à identifier et à utiliser des stratégies d'apprentissage plus efficaces. Une proposition est faite de codifier les devoirs à la maison selon un système de niveaux (1 à 5) pour encadrer l'utilisation de l'IA.

L'IA au service des Cadres et de l'Administration

Cette partie examine comment l'IA peut assister les cadres dans leurs tâches administratives. L'objectif est de gagner du temps sur les tâches à faible valeur ajoutée pour se concentrer sur les tâches plus importantes. Des exemples d'utilisation de l'IA sont présentés : rédaction de mails, synthèse de documents, préparation de réunions, traitement de données, aide à la prise de décision. L'IA peut également être utilisée pour créer des activités pédagogiques et des supports de formation.

Enjeux de l'évaluation à l'ère de l'IA

Cette section aborde la question complexe de l'évaluation des élèves à l'ère de l'IA. L'utilisation de l'IA par les élèves pour préparer leurs travaux soulève des questions sur la manière d'évaluer les compétences réelles. L'accent est mis sur l'importance de définir clairement le contrat pédagogique et de déterminer si l'utilisation de l'IA contribue à l'apprentissage et à la maîtrise des compétences. L'exemple d'un élève ayant utilisé ChatGPT pour préparer une colle d'allemand est discuté.

Utilisation actuelle de l'IA en classes préparatoires et perspectives

Cette section présente des exemples concrets d'utilisation de l'IA en classes préparatoires dans différentes disciplines. L'IA est utilisée comme outil d'apprentissage, de révision et d'aide à la création de supports pédagogiques. L'expérience montre une grande ouverture des enseignants à l'utilisation de l'IA, mais aussi la nécessité d'un accompagnement pour une utilisation pertinente et responsable.

Les correspondants académiques de l'APLCPGE

Coordination des correspondants académiques : Rachel Candotti et Laurent Donnat

Académie	Lycée	Ville	Nom	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	Rachel CANDOTTI	rachel.candotti@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	LOUIS THUILLIER	AMIENS	Christophe GEORGES	christophe.georges@ac-amiens.fr
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	Jean BROYER	jean.broyer@ac-besancon.fr
BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	BORDEAUX	Didier GUILBAUT	didier.guilbault@ac-bordeaux.fr
CLERMONT-FD				
CORSE	Giocante de Casabianca	BASTIA	Anne MALKA PUCCINI	anne.puccini@ac-corse.fr
CRETEIL	ALBERT SCHWEITZER	LE RAINCY	Thomas MOUTONET	thomas.moutonet@ac-creteil.fr
DIJON	CARNOT	DIJON	Valérie AUBRY	valerie.aubry@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	Manuel NEVES	manuel.neves@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	BAIMBRIDGE	POINTE-A-PITRE	Jean DARTRON	jean.dartron@ac-guadeloupe.fr
GUYANE				
LA REUNION				
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	Isabelle TORRES	isabelle.torres@ac-lille.fr
LIMOGES				
LYON	ST JUST	LYON	Jean-Pierre CHARROUIN	jean-pierre.charrouin@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	BELLEVUE	FORT DE FRANCE	Raymond ALGER	ralger@ac-martinique.fr
MAYOTTE				
MONTPELLIER				
NANCY-METZ	HENRI POINCARÉ	NANCY	Dominique SCHNITZLER	dominique.schnitzler@ac-nancy-metz.fr
NANTES	MONTESQUIEU	LE MANS	André HARBULOT	andre.harbulot@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	Philippe TAMISIER	philippe.tamisier@ac-nice.fr
NORMANDIE	CORNEILLE	ROUEN	Patrice DELAMARE	patrice.delamare@ac-normandie.fr
NOUVELLE CALEDONIE				
ORLEANS-TOURS	POTHIER	ORLEANS	Stéphane BLARDAT	stephane.blardat@ac-orleans-tours.fr
PARIS	JEAN BAPTISTE SAY	PARIS	Véronique REDINI	veronique.redini@ac-paris.fr
POITIERS	GUEZ DE BALZAC	ANGOULEME	Delphine NIBAUEAU	delphine.nibaudeau@ac-poitiers.fr
POLYNESIE FRANCAISE				
REIMS	CLEMENCEAU	REIMS	Bertrand FRANCOIS	bertrand.francois@ac-reims.fr
RENNES				
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	Helena COSTA	helena.costa@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	SAINT-SERNIN	TOULOUSE	Thierry VERGER	thierry.verger@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	LAKANAL	SCEAUX	Eric ALLIES DE GAVINI	eallies-de-gavini@ac-versailles.fr

Enquête sur le bien-être en CPGE, « un outil de pilotage et de communication » (J. Bianco, APLCPGE)

Paris - Article n°391906 - Publié le 25/03/2025 à 17:28 - [Écoutez la synthèse](#)

« L'enquête est à la fois un outil de pilotage et un outil de communication. Nous avons pris un risque en choisissant d'interroger directement les étudiants, mais le bilan est positif. Il est essentiel d'obtenir des résultats précis afin de suivre les évolutions au fil des ans », déclare [Joël Bianco](#), président de l'[APLCPGE](#) et proviseur du lycée Louis-le-Grand, à News Tank le 17/03/2025.

Il s'exprime au sujet de la seconde vague de l'enquête sur le bien-être et la réussite en [CPGE](#), menée en partenariat avec le [Cepremap](#) et publiée lors du congrès annuel de l'association début 2025. Après avoir interrogé les étudiants de seconde année en octobre 2023, l'[APLCPGE](#) s'est intéressée à ceux de première année. 7 600 étudiants issus de lycées publics ont répondu au questionnaire, diffusé de manière libre et anonyme.

« On voit que les étudiants trouvent du sens dans ce qu'ils font en prépa grâce à l'approche pluridisciplinaire, au travail d'équipe, à l'encadrement et aux progrès qu'ils réalisent. Nous avons besoin d'étudiants capables de travailler intensément, mais cela doit faire sens pour eux. Comme pour les athlètes de haut niveau, cela donne de la valeur à leurs efforts, et ils se disent que cela en vaut la peine. »

Il souligne toutefois un point d'attention pour l'association : « les élèves boursiers, et les jeunes femmes se sentent bien, mais toujours un petit peu moins que les autres. Il y a une différence de vécu, même s'il n'y a pas d'opposition. Nous devons donc réfléchir à la façon de faire en sorte qu'ils vivent mieux leur passage en prépa. »

Lors du congrès, le bureau de l'association a également été renouvelé, Joël Bianco étant reconduit à la présidence. Dans cet entretien, il détaille les grandes orientations de son mandat et revient sur le modèle économique et éducatif des CPGE, ainsi que sur sa valorisation.

[Poursuivre la lecture sur le site](#)

[Retour sur le congrès 2025](#)

L'APLCPGE tenait son congrès annuel en janvier dernier, qu'en est-il ressorti ?

C'était un beau congrès. La crise du Covid a été éprouvante pour une association comme la nôtre, avec des membres qui ont pris un peu leurs distances et des échanges par écrans interposés. Je ne pensais pas que cela prendrait autant de temps pour relancer la machine. Des nouvelles habitudes ont été prises, nous travaillons davantage en visio, mais il est important, une fois par an au moins, de nous retrouver physiquement sur deux jours.

Le principal temps fort était notre enquête sur la réussite et le bien-être des étudiants en CPGE, dont nous avons présenté les résultats de la deuxième vague. Nous avons signé une convention avec le Cepremap afin de mettre en place, à l'image de ce que fait l'Observatoire de la vie étudiante tous les trois ans, un rendez-vous biannuel pour tous les étudiants de première et deuxième année. En octobre 2025, nous relancerons notre enquête auprès des étudiants de deuxième année, comme nous l'avons fait en 2023, puis en mars 2026, ceux de première année, comme en mars 2024. C'est un rendez-vous que nous donnons désormais aux étudiants, aux établissements mais aussi aux médias et au public.

« Avoir accès aux résultats de leur établissement »

Nous allons permettre aux chefs d'établissement qui le demanderont d'avoir accès aux résultats de leur établissement. Ce sont des éléments importants pour avoir un diagnostic précis de ce qui se passe dans chaque structure.

L'enquête est à la fois un outil de pilotage et un outil de communication. Nous avons pris un risque en choisissant d'interroger directement les étudiants, mais le bilan est positif. Il est essentiel d'obtenir des résultats précis afin de suivre les évolutions au fil des ans.

Que reprenez-vous des résultats de l'étude ?

De façon générale, on voit que les étudiants trouvent du sens dans ce qu'ils font en prépa grâce à l'approche pluridisciplinaire, au travail d'équipe, à l'encadrement et aux progrès qu'ils réalisent.

Nous avons besoin d'étudiants capables de travailler intensément, mais cela doit faire sens pour eux. Comme pour les athlètes de haut niveau, cela donne de la valeur à leurs efforts, et ils se disent que cela en vaut la peine.

Il y a un élément auquel nous devons prêter attention : les élèves boursiers, et les jeunes femmes se sentent bien eux aussi, mais toujours un petit peu moins que les autres. Il y a une différence de vécu, même s'il n'y a pas d'opposition. Nous devons donc réfléchir à la façon de faire en sorte qu'ils vivent mieux leur passage en prépa.

Quelques-uns des résultats de l'enquête bien-être et réussite en CPGE

L'enquête publiée par l'APLCPGE et l'APHEC montre que « les élèves des classes prépa se sentent plutôt bien, dans un environnement certes stressant, mais dominé par la coopération plus que par la compétition, et que la plupart opteraient à nouveau pour la prépa si c'était à refaire. »

« Cependant, même dans cette population sélectionnée, les écarts entre filles et garçons en termes de bien-être, de confiance en soi et de sentiment d'exposition à des comportements condamnables restent marqués. »

Ainsi, parmi les répondants, 42 % indiquent avoir « sérieusement pensé au moins une fois à arrêter ». « Ces moments de doute sont un peu plus fréquents chez les élèves boursiers (45 %) et en filière littéraire (45 % en première année, 40 % en deuxième année), mais la différence principale se situe entre les garçons, qui ne sont que 35 % à indiquer de tels moments de doute, contre 47 % des filles », précise l'enquête.

« Il faut cependant penser qu'il s'agit là de passages à vide ponctuels ». En effet, à la question « referiez-vous ce choix ? », les élèves répondent massivement « Oui », à plus que 80 %, quelle que soit la filière, l'année ou le genre. »

En effet, selon l'étude, les élèves de classe préparatoire jugent « très positivement » leur scolarité. « Les réponses aux questions portant sur le plaisir d'apprendre, l'intérêt des matières enseignées, la correspondance aux attentes, etc., sont très largement positives : nous avons construit un index synthétique de ces questions, index pouvant aller de 0 à 27, et le score moyen atteint 23 points.

De même, un index de ressenti, agrégeant les questions sur le plaisir d'aller au lycée, l'appréciation des professeurs, de l'environnement de travail, l'ambiance de classe, etc. ressort à 26 sur une échelle de 0 à 30. »

Vous avez également organisé une conférence sur l'intelligence artificielle.

Effectivement. Ce n'était pas une présentation générale sur l'IA : nous avons abordé cette question sous un angle pratique, pour l'exercice du métier de chef d'établissement. Nous avons eu des retours positifs, ainsi que des échanges enrichissants avec les conférenciers.

Dans l'IA, il ne faut pas considérer que les effets pervers, les dangers. C'est aussi un formidable outil qui permet de gagner du temps, pour peu qu'on sache l'utiliser avec maîtrise et discernement. L'IA est une réalité incontournable aujourd'hui, il n'est pas possible de faire comme si elle n'existait pas.

« Prévoir des formations sur l'IA pour les personnels et les étudiants »

Un chef d'établissement doit aussi s'interroger sur les usages pédagogiques de l'IA, notamment en matière d'évaluation. Il va être nécessaire d'engager une réflexion avec les enseignants sur les adaptations à envisager : comment formuler des questions et concevoir des travaux à la maison qui, soit ne permettent pas de recourir à l'IA pour tricher, soit au contraire intègrent le recours à l'IA dans ce qui est demandé aux étudiants ? Comment armer les élèves pour qu'ils en fassent le meilleur usage ?

Il va falloir prévoir des formations pour les personnels et les étudiants. On ne peut pas ignorer cette évolution et c'est justement l'utilité d'une association comme la nôtre de s'y intéresser. Dans nos instances, nous allons continuer à mettre des ressources à disposition et à nous documenter.

« Sécuriser les parcours de nos étudiants »

Lors de ce congrès, vous avez été réélu à la tête de l'association pour un nouveau mandat de deux ans. Quels sujets comptez-vous porter sur cette période ?

Notre première mission est d'apporter des réponses aux questions que les collègues se posent, de leur fournir des ressources, mais aussi de nourrir une réflexion collective.

En externe, un sujet me semble important à porter : la sécurisation des parcours de nos étudiants. Nous constatons que les conventions signées après la loi Fioraso doivent être mises à jour pour fonctionner efficacement. Certaines universités en ont signé trop et ont aujourd'hui du mal à accorder des places à tous les élèves de prépa. Ce n'est pas un phénomène uniquement francilien comme nous le pensions au départ. Dans plusieurs académies, une réflexion est déjà engagée. L'idée est de travailler en partenariat avec les universités pour faire évoluer ces conventions et les rendre plus opérantes.

Les étudiants de classes préparatoires paient des droits universitaires, il est donc normal qu'ils puissent poursuivre leur parcours en université s'ils le souhaitent. Les universités doivent conserver le dernier mot en matière d'admission, nous ne le contestons pas, mais il faut clarifier la situation et harmoniser les pratiques.

« Les conventions signées après la loi Fioraso doivent être mises à jour »

La question du bien-être étudiant et donc de l'enquête biannuelle que nous mettons en place, est évidemment un sujet central pour l'APLCPGE. Nous allons disposer tous les deux ans d'un baromètre, ce qui nous permettra de mesurer la réalité du vécu de nos étudiants et de repérer les points d'amélioration.

Le chantier de l'égalité entre les sexes dans les formations reste un point de vigilance pour nous, notamment la place des jeunes femmes dans les CPGE scientifiques, mais il s'agit là d'un problème global, qui ne concerne pas que les classes préparatoires.

Enfin, nous avons aussi comme enjeu de continuer à promouvoir notre modèle pédagogique et éducatif. Il ne s'agit pas, bien sûr, de présenter les CPGE comme la seule voie de réussite possible, mais de rappeler qu'elles ont toute leur place dans le paysage de l'enseignement supérieur français et qu'elles méritent d'être reconnues à leur juste valeur.

Défendre le modèle des prépas

Justement, le modèle des CPGE économiques est particulièrement attaqué, notamment sur le fait qu'elles ne seraient utiles que pour les dix premières écoles de commerce du classement. Comment réagissez-vous à ce type de discours ?

Les CPGE économiques sont un cas assez spécifique. Elles ont été fragilisées ces dernières années, mais la situation s'est redressée et leurs effectifs sont repartis à la hausse depuis deux ans. Le discours tenu par les écoles sur l'intérêt des classes préparatoires évolue aussi. Elles reconnaissent que les étudiants de CPGE n'ont pas le même profil que leurs camarades de bachelor, et que la filière grande école ne conduit pas aux mêmes carrières.

Plus généralement, ce qui fait la force des prépas est qu'elles constituent une excellente propédeutique.

Aujourd'hui, notre approche généraliste, exigeante, encadrée, fait des émules parmi les établissements d'enseignement supérieur. Notre modèle est copié parce qu'on voit qu'il fonctionne.

« S'interroger sur le coût de l'échec »

Mais le coût d'un étudiant en CPGE est nettement plus élevé que celui d'un autre étudiant.

D'accord, mais il faut aussi s'interroger sur le coût de l'échec. En 2023, moins de 50 % des étudiants issus de l'enseignement général ont réussi leur licence en trois ou en quatre ans. Quand on fait l'addition, cela revient aussi très cher. Il vaut donc peut-être mieux mettre des moyens pour constituer un socle solide dès le début des études supérieures que d'avoir à rattraper après coup des situations mal engagées.

Il est important de mettre des moyens dans des formations exigeantes où les élèves sont encadrés. Oui, cela a un coût, mais ce n'est pas de l'argent perdu. Et il faut en parallèle réfléchir à des solutions pour optimiser les dépenses.

Il existe des prépas qui ne remplissent pas suffisamment, qui font parfois doublon à certains endroits, mais c'est aussi le cas d'autres formations. Il ne s'agit pas de faire fonctionner des classes à tout prix, mais la question du coût est plus complexe qu'il n'y paraît. Méfions-nous des caricatures.

La CDEFM a récemment reconduit sa campagne #Preparetoi. Partagez-vous l'idée qu'il faut plus de communication concernant les classes préparatoires ?

C'est très bien que cette campagne existe et que la CDEFM ait mis les moyens pour le faire.

Il faudrait une campagne officielle de promotion des classes préparatoires au niveau national. Cela aiderait à lutter contre l'autocensure et permettrait notamment d'attirer davantage d'étudiants boursiers et plus de filles dans certaines prépas scientifiques.

Du bon travail est fait en prépa, il ne faut pas le cacher, il faut le faire savoir.

Les chiffres des effectifs de la rentrée 2024 en prépa sont en hausse, comment y réagissez-vous ?

Cela me réjouit, bien sûr. Que n'avons-nous pas entendu il y a deux ans, on avait l'impression que les prépas étaient condamnées. Nous avons eu raison de ne pas céder à la panique. À cette époque, la crise du Covid venait de se terminer, la réforme du bac avait bousculé les repères. Il n'était donc pas anormal que nous connaissions une période de turbulences.

Nous devons bien sûr réfléchir à des pistes d'évolution, il n'est jamais bon de rester dans un modèle figé. Mais il vaut mieux conduire une réflexion de façon posée que dans l'urgence.

Certains alertent sur la baisse du niveau des lycéens, et donc des étudiants de prépas, et appellent à modifier les concours. Faites-vous le même constat ?

Je ne supporte pas ce discours sur la baisse du niveau. Cette déploration permanente ne mène à rien. Comment voulez-vous motiver des jeunes et leur donner confiance si vous leur rabâchez sans cesse que leurs aînés étaient bien meilleurs qu'eux ? Nous devons accueillir les étudiants tels qu'ils sont et non tels que nous voudrions qu'ils soient.

Il est important de réfléchir en permanence aux évolutions possibles ou nécessaires. Pas dans le sens d'une moindre exigence, mais pour une meilleure adaptation à notre public et aux enjeux de demain. C'est valable aussi pour les concours.

L'APLCPGE entend participer activement et de façon constructive à cette réflexion.